

Le Président de la République annonce enfin une aide exceptionnelle pour les familles

L'annonce du versement d'une **aide exceptionnelle à destination des foyers les plus modestes** est pour les familles et La Confédération Syndicale des Familles (La CSF) une excellente nouvelle.

Pareillement, les aides supplémentaires annoncées depuis début avril par certaines collectivités locales sont à saluer.

Cependant, **la date du 15 mai** nous interroge alors que la réouverture des écoles est envisagée pour le 11 mai.

En effet, les structures scolaires sont fermées depuis le début du confinement soit lundi 16 mars. Les familles les plus précaires n'arrivent plus à assumer le coût des repas notamment ceux assurés normalement par la cantine. Malgré, les efforts sans relâche du monde associatif pour maintenir la distribution alimentaire, certains ménages se retrouvent dans une grande précarité et **nous craignons** que l'attente de cette aide empêche des enfants de manger à leur faim. Ce qui serait dans notre pays une situation inacceptable. Rappelons que « **la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement** ».

Cette date du 15 mai nous pose d'autant plus question que c'est la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) qui est en charge de verser cette aide. Or, les prestations sociales (RSA, AAH, APL) sont généralement payées **au plus tard le 5 de chaque mois**. Ainsi, La CSF demande que le versement de cette aide exceptionnelle ait lieu en même temps que les autres prestations, permettant aux familles d'assumer les besoins fondamentaux de leurs enfants.

Aux problèmes alimentaires s'ajoutent les problèmes de logement. A cause de la baisse ou l'absence de revenu suffisant, certains ménages se retrouvent en difficultés pour payer leur loyer. Par conséquent, ils risquent de s'exposer à une procédure d'expulsion à la fin de la trêve hivernale du 31 mai. L'accumulation des difficultés financières peut avoir des répercussions graves sur la santé psychologique et physique des personnes. De plus, de nombreuses familles vivent en situation de sur occupation et/ou dans un logement insalubre. Paradoxalement, ces derniers se retrouvent autant en danger dans leur foyer qu'à l'extérieur. Sur ces points, il est impératif que les efforts des pouvoirs publics doivent se poursuivre et même s'intensifier. Ainsi, La CSF **souhaite que** :

- **Le versement** de l'aide exceptionnelle annoncée par le gouvernement se fasse dans les prochains jours et non le prochain mois afin de permettre à toutes et à tous de se nourrir convenablement;
- **Un moratoire** sur les loyers soit décrété pour les familles victimes d'une baisse brutale de ressources ;
- **un allongement** de la trêve hivernale soit prononcé ;

Cette crise sanitaire doit absolument révéler la capacité de notre pays à faire appel à la solidarité nationale et devra constituer le socle d'une réelle lutte contre les inégalités sociales.

Contacts Presse :

Charlotte Barre
Chargée de mission
cbarre@la-csf.org

ou

Camille Giraudet
Chargée de mission
cgiraudet@la-csf.org